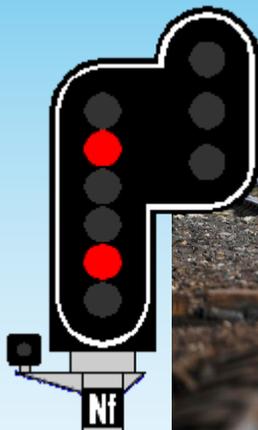


Nouveau Pacte Ferroviaire

GPF SNCF & EF Privées : tous concernés !

Avril 2018



Le Nouveau Pacte Ferroviaire 2018 est lancé par le Gouvernement sans aucune négociation avec les Organisations Syndicales.

Malgré des médias focalisés sur la SNCF, le projet du Gouvernement ouvre l'intégralité du trafic à la concurrence. Il concerne donc l'ensemble des opérateurs du secteur.

En effet, du fait d'un système ferroviaire complexe et d'un réseau existant, les Entreprises Ferroviaires privées devront, tout comme SNCF Mobilités, payer des services d'exploitation et de sûreté : la SURveillance GÉNérale (SUGE), l'accès aux gares, les péages pour l'utilisation du réseau, son entretien, etc.

Quel que soit son avenir, SNCF Réseau (qui gère la majeure partie des facilités essentielles) aura comme boulet une dette d'environ 50 milliards d'euros ! Le changement du statut d'EPIC en Société Anonyme (SA) ou Société Nationale à Capitaux Public (SNCP) supprimera la garantie implicite de l'État sur ses emprunts. Les intérêts annuels à verser augmenteront car leurs taux seront inéluctablement revus à la hausse.

- ✔ **Alors que les péages actuels pèsent déjà sur les comptes de tous les opérateurs, ceux-ci ne pourront qu'augmenter, engendrant une politique de réduction des coûts, de course à la productivité, voire de licenciements.**

Et malgré ces péages qui risquent d'augmenter, l'investissement nécessaire à l'entretien se verra encore diminué, entraînant des ralentissements et une dégradation des services dus aux clients.

- ✔ **Pour l'UNSA-Ferroviaire, il est indispensable de clarifier le fléchage du financement de la modernisation du réseau.**



UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65
E-mail : federation@unsa-ferroviaire.org



C'est d'ailleurs cette absence d'investissements suffisants pour le FRET (gabarits, quais de débarquement, Installations Terminales Embranchées, etc..) qui a pénalisé le fret ferroviaire. L'ouverture à la concurrence du FRET, il y a plus de dix ans, n'a pas permis de développer le transport de marchandises par rail. On a même observé l'inverse : un report du rail vers la route.

En ne réglant pas la dette du ferroviaire, ce Nouveau Pacte Ferroviaire 2018 ne prend pas le problème à sa source. Cette dette n'appartient pas aux salariés du ferroviaire ; elle est le résultat de choix d'aménagement du territoire et doit donc être assumée par le donneur d'ordres : l'ÉTAT.

Vouloir généraliser l'ouverture à la concurrence de cette façon, à toutes les activités et quel que soit le calendrier, n'est pas de nature à permettre le développement du ferroviaire en France. Rappelons que **cette ouverture à la concurrence n'est un souhait ni des salariés, ni de l'UNSA-Ferroviaire**. Toutefois, imposée par des décisions politiques, elle est désormais une réalité. Vouloir l'occulter et refuser de discuter de ses conséquences (notamment sociales), c'est mettre en péril les salariés qui se verront imposer les choix des Entreprises et des politiques. Il serait donc inconscient, dans une tactique uniquement électoraliste, d'agiter le chiffon rouge et de refuser de négocier.

A l'**UNSA-Ferroviaire**, nous n'oublions pas notre mission : défendre l'intérêt des salariés du ferroviaire. Ni démagogie, ni mensonges mais des actions pour gagner ! Comme en 2014, où le Groupe Public Ferroviaire fut créé, validant ainsi notre vision d'une Entreprise publique intégrée, réintégrant RFF dans son giron. Mais également en 2016, où un accord concernant la réglementation du travail à la SNCF fut signé, préservant les conditions de travail des salariés.

- ✔ **L'UNSA-Ferroviaire, en tant que première Organisation Syndicale progressiste de la branche ferroviaire, a toujours assumé ses responsabilités. La concurrence imposée doit être celle des SOCIÉTÉS. En aucun cas elle ne doit avoir lieu entre les SALARIÉS.**

De même, la volonté du Gouvernement de supprimer le Statut n'est qu'un leurre et un dogme. Sur la forme, **l'UNSA-Ferroviaire** n'est pas opposée à son évolution et notamment à ce que ses éléments principaux soient repris au sein de la Convention Collective Nationale, en cours de négociation. Cette solution aurait l'avantage de maintenir les droits des salariés au Statut de la SNCF, de les étendre aux contractuels SNCF et aux salarié(e)s de toutes les Entreprises de la branche, notamment les droits à la retraite et la garantie d'emploi. De même, les Facilités de Circulation doivent être étendues à l'ensemble des salarié(e)s de la branche. Ainsi, l'impact sur le transfert du personnel en cas de perte de marché serait quasiment nul pour les salariés.

- ✔ **Il en va désormais de la responsabilité du Gouvernement d'ouvrir la négociation, de sortir de sa position autoritaire visant à stigmatiser les salariés du ferroviaire. La pseudo concertation orchestrée jusqu'à présent doit laisser la place à une réelle négociation. L'UNSA-Ferroviaire l'appelle de ses vœux.**

Comme de nombreux salarié(e)s depuis le début de l'année, **l'UNSA-Ferroviaire** vous invite à la rejoindre pour prendre part au débat. Avec **l'UNSA-Ferroviaire**, j'agis, j'adhère !

L'UNSA-Ferroviaire fait des propositions.

L'UNSA-Ferroviaire a déposé de nombreux amendements.

L'UNSA-Ferroviaire amplifie son travail d'influence auprès des parlementaires.

NOUVEAU!

Barème

Adhésion 2018

Adhérents	Cotisation Annuelle	Cotisation mensuelle après réduction d'impôt
A B / TA	86,00 €	2,43 €
C / TB1	95,00 €	2,69 €
D1 / TB2	104,00 €	2,94 €
D2 / TB3	116,00 €	3,28 €
E1	116,00 €	3,28 €
E2	130,00 €	3,68 €
F1	142,00 €	4,02 €
F2	163,00 €	4,61 €
G1	172,00 €	4,87 €
G2	189,00 €	5,35 €
H1	204,00 €	5,78 €
H2	225,00 €	6,37 €
CS	242,00 €	6,85 €
Actifs PS 25 et conventions collectives		
Exécution	92,00 €	2,60 €
Maitrise / ADC	116,00 €	3,28 €
Cadre A	145,00 €	4,10 €
Cadre B	186,00 €	5,27 €
Retraités		
Retraité(e)s	45,00 €	1,23 €
Réversion	21,00 €	0,57 €

L'adhésion UNSA-Ferroviaire confère de multiples avantages :

- la primeur de toutes nos informations et communications,
- le bénéfice d'un réseau métiers au maillage national et européen,
- une hotline d'assistance juridique gratuite composée de professionnels,
- une assistance et une expertise personnalisée,
- un tarif d'adhésion parmi les plus bas, avec avantage fiscal de 66%,
- des réductions pour le service aux adhérents : loisirs, vie quotidienne, téléphonie...



**Rejoignez un collectif,
ne restez pas isolé(e) !**

Nos services aux adhérents



Profitez
des tarifs négociés
par l'UNSA-Ferroviaire
auprès d'un opérateur
téléphonique



Informez-vous
avec le mensuel
UNSA Mag

...à l'UNSA
on s'occupe
de moi!



Défendez-vous
dans l'entreprise
avec le soutien de
nos délégués syndicaux
et les élus
du personnel



Bénéficiez
de la hotline juridique
(droit privé)
du lundi au vendredi



Bénéficiez
du livret d'accueil
expliquant
vos droits et devoir
dans l'entreprise



Accédez aux
Avantages Adhérents
Site de e-commerce
accessible depuis le site
et l'application mobile
UNSA-Ferroviaire



Bénéficiez des conseils
de notre
service juridique,
dans les litiges
professionnels
avec l'employeur

Pour plus d'informations contactez votre
UR/UAD/UFR